

Comité de Programmation LEADER CHATIGNAC, Lundi 6 novembre 2017

Partenaires publics :

Structure	Titulaire ou suppléant	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Pays Sud Charente	CHABOT Jacques	X		
Pays Sud Charente	AMBAUD Jean-Yves	X		
CdC 4B Sud Charente	BOUCHER-PILARD Maryse	X		
CdC 4B Sud Charente	BARBOT Jean-Pierre	X		
CdC 4B Sud Charente	MEURAILLON André		X	
CdC Lavalette Tude Dronne	PAPILLAUD Joël		X	
CdC Lavalette Tude Dronne	BOLVIN Jean-Michel	X		
CdC Lavalette Tude Dronne	HORTOLAN Jean-Christophe	X		
Département de la Charente	JOBIT Didier	X		
Lycée Professionnel Agricole	JAULIN Joëlle	X		

Partenaires privés :

Structure	Nom du titulaire ou du suppléant	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Conseil de développement	DUBOJSKI Michel	X		
Chambre de Commerce et d'Industrie	LEBRET Alain		X	
Chambre de Métiers	FORT Claire	X		
Chambre d'Agriculture	SALIGAULT Pascal	X		
Maison de l'Agriculture Biologique	BALLU Carole	X		
Association les étapes du Cognac	DURAND Mathieu	X		
Asso. pour la promotion du veau de Chalais	BLANCHARD Sylvie	X		
Asso. pour la sauvegarde de la Poule de Bbxz	MARCHAND Gilbert			X
Pôle touristique du Sud Charente	AUDOIN Charles	X		
Asso mise en valeur des forêts du Sud Charente	DE CASTELBAJAC Dominique	X		
Comité d'Animation de Baignes et ses Environs	DELETOILE Gérard	X		
Maison Familiale Rurale du Sud Charente	GODIER Joël	X		
Asso. Barbezilien des Commerçants et des Prof.	BERTHONNAUD Nathalie	X		
Asso. Entreprendre en Sud Charente	BACLE Ghislaine	X		
Espace numérique du Sud Charente	VAUZELLE Nicolas	X		
Centre socioculturel du Barbezilien	BRALERET Patrick	X		

Assistaient également

Structure	Nom du titulaire ou du suppléant	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	JACQUILLARD William	X		
Régie Europe Région Nouvelle-Aquitaine	GEORGES Isabelle		X	
Direction Départementale des Territoires	JALABERT Olivier		X	
Direction Départementale des Territoires	CHASSELOUP Angélique		X	
Agence de Services et de Paiements	PIGNAULT Agnès			X
Centre Régionale de la Propriété Forestière	MOUNIER Marc		X	
Pays Sud Charente – gestionnaire du GAL	FLORENT Corinne	X		
Pays Sud Charente – Animateur du GAL	PASQUIER Mickaël	X		

Le double quorum est atteint : 22/26 dont 14 représentants du collège privé

Jacques CHABOT, Président du GAL, ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il informe que pour ce premier comité de Programmation une large page sera consacrée à la présentation des nouveaux règlements.

Près de 30 dossiers sont considérés comme complets, mais devant l'impossibilité pour la DDT de tout instruire, du fait d'une procédure longue, complexe et connue tardivement, 17 seront présentés lors de cette réunion. Une seconde sera organisée en Décembre ou en Janvier. La priorité a été donnée aux dossiers portés par des acteurs privés.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2016

Envoyé par mail le 30/09/2016

Pas de remarque particulière, le compte rendu du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

II. MODIFICATION COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Président du GAL présente les modifications suivantes :

Structure	Titulaire ou suppléant	Nouveau membre	Ancien membre
CCI	Nouveau titulaire	Alain LEBRET	Alain VENTHENAT
CC Lavalette Tude Dronne	Nouveau titulaire	Jean Christophe HORTOLAN	Isabelle CHAT LOCUSSOL
Asso. pour la promotion du veau de Chalais	Inversion entre le titulaire et le suppléant	Nouvelle titulaire : Sylvie BLANCHARD Nouveau suppléant : Laurent MONTIGAUD	

Les membres du Comité de programmation valident ces changements et autorisent le Président à les notifier à l'autorité de gestion

III. INFORMATION SUR LES CHANGEMENTS DANS LA PROCEDURE

Contexte : Beaucoup de retard dans la mise en œuvre de LEADER : sélection en juillet 2015... et validation des premiers dossiers plus de 2 ans après...

Les raisons :

- Changement d'autorité de gestion pour le FEADER : La Région remplace l'Etat
- Fusion des Régions : ralentit la mise en œuvre des programmes européens
- Retard dans la mise en œuvre du logiciel de Gestion OSIRIS
- La nouvelle réglementation : Aide d'Etats, marchés publics, coûts raisonnable...
- Manque d'instructeurs...

Le Président rappelle le calendrier de ces deux dernières années depuis la sélection du GAL en juillet 2015 jusqu'à ce premier comité. Il informe que des documents sont toujours en attente : le modèle de décision juridique, le formulaire de demande de paiement, ainsi que la feuille de calcul réalisation (paiement). **Ainsi certainement aucun paiement ne pourra se faire avant la fin de l'année.**

William JACQUILLARD informe que la Région prendra ses responsabilités devant le désengagement de l'Etat au niveau de l'instruction.

Le dégageant d'office

Le Président du GAL informe du montant à atteindre en paiement au 31 déc. 2017 : 29 686 €

La Région ne devrait pas en tenir compte pour cette année du fait de l'impossibilité de faire des paiements.

LES CHANGEMENTS DANS LA PROCEDURE :

L'animateur du GAL présente les principaux changements dans la procédure :

Analyse du caractère « Organisme Qualifié de Droit Public » pour les structures privées (OQDP)

Définition : C'est une structure créée pour satisfaire un besoin d'intérêt général, dotée d'une personnalité juridique, financée majoritairement par des fonds publics et dont l'organe d'administration est composé pour plus de la moitié par des membres désignés par des organismes publics.

Sont considérés OQDP : les centres sociaux, office de pôle, l'espace numérique, les chantiers d'insertion

Conséquences : Les OQDP sont considérés comme des acteurs publics : leur autofinancement peut appeler du FEADER, mais ils doivent respecter en contrepartie la réglementation autour des marchés publics. L'aide est calculée sur le montant HT.

Difficulté pour ces structures d'apprendre ces contraintes plus d'un an après avoir déposé leur dde de subvention.

Les régimes d'aides d'Etat

Principe de base : L'article 107 du Traité de fonctionnement de l'UE interdit les aides octroyées par les personnes publiques aux entreprises.

Un financement public est qualifié d'aide d'Etat lorsque les 4 critères suivants sont remplis :

- Une aide octroyée par l'Etat au moyen de ressources publiques
- Cette aide procure un avantage sélectif à une entreprise
- Elle distord la concurrence et
- Elle affecte ou est susceptible d'affecter les échanges entre Etats membres

C'est sur ce dernier critère que l'on peut « sortir » un projet des aides d'Etat. La commission européenne a donné des exemples de non affectation des échanges entre états membres : monopole légal, installations sportives et de loisirs destinés à un public local, les événements culturels, maison de santé, les médias d'information locale...

Conséquences : Si aide d'Etat, nécessité d'inscrire le projet dans le cadre d'un régime d'aide et obligation de respecter ses règles. Si hors aides d'Etat, ce sont les critères de la fiche action qui s'appliquent

La commande publique

L'UE a demandé de renforcer les points de contrôles suite à une insuffisance du contrôle du respect des procédures sur les marchés publics.

Les points contrôlés et vérifiés :

- Si la structure ou le projet sont soumis aux règles des marchés publics
- le caractère raisonnable des coûts
- le choix de la procédure et de la publicité

Chaque dossier nécessite de remplir un rapport d'instruction d'environ 25 pages... contrôlé ensuite par la DDT

IV. LA MAQUETTE FINANCIERE

- Dotation financière : 1 484 292 €
- Moyenne par an à attribuer : environ 300 000 €
- 27 dossiers sont considérés complets et envoyés à la DDT pour instruction
- 16 autres incomplets mais ayant une réalisation en 2017
- Montant LEADER sollicité des dossiers complets : 527 000 €
- Montant LEADER sollicité en ajoutant les avec dossiers incomplets : 861 400 €

Soit un **dépassement de 267 000 €** par rapport à la moyenne annuelle

2 fiches sont particulièrement sollicitées : N°2 : tourisme, culture, patrimoine et N°3 : circuits courts et insertion

Impossibilité de continuer sur ce rythme, sinon plus de crédits en 2019.

Les solutions possibles :

- Baisse des taux d'intervention ?
- Diminution du montant maximum de subvention pour les fiches les plus sollicitées ?
- Révision des actions éligibles ?
- Rajout de critères de sélection ?
- « Durcissement » la grille de sélection des opérations pour limiter le nombre de projets éligibles » ?
- Mise en place de la dégressivité pour les opérations récurrentes. C'est une obligation. Une proposition sera faite lors du prochain Comité

Le Président du GAL propose de ne rien changer pour les années 2016 et 2017 car :

- Depuis le début du programme le GAL a communiqué sur ces règles
- De nombreux dossiers sont déposés depuis plus d'un an
- Le nombre de dossiers va certainement diminuer
- En attente des crédits d'Horte et Tardoire – 35 000 € environ (La région est ok sur le principe)
- Crédits « récupérés » pour les opérations sous réalisées
- Il faut afficher un taux de consommation assez important à mi-parcours si le GAL veut bénéficier de crédits supplémentaires

Jacques CHABOT propose de faire un bilan à mi-parcours en 2018 et d'étudier ensemble des propositions afin d'optimiser au mieux la maquette financière.

V. LA COOPERATION

Monsieur le Président informe que l'espace Numérique du Sud Charente est intéressé par l'offre de coopération du GAL Pays Guéret sur le thème « Tiers-lieux et développement local ». Deux autres partenaires pourraient intégrer le projet, le GAL pays Landes Nature Côte d'Argent et un GAL Belges « Le Parc Naturel de Gaume ». Les territoires se sont rencontrés à deux reprises afin d'établir un plan d'actions qui pourraient aboutir à un projet de coopération.

Le numérique est un thème de notre programme d'actions, le Président du GAL propose de rajouter ce thème dans la fiche action n°8, celle liée à la coopération – mesure 19.3.

Les membres du Comité de programmation valident à l'unanimité cette proposition.

VI. ETUDE DES DOSSIERS :

Maître d'ouvrage	Association Barbezilienne des Commerçants et des Professionnels (ABCP)		
Intitulé de l'opération	<i>Programme de développement du commerce de proximité en centre-ville de Barbezieux</i>		
Fiche action	N°1 : Faire connaître le potentiel économique du Sud Charente		
Ligne opération	Animation, création d'outils de promotion du territoire, de ses entreprises...		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	39 585.00 € HT	Dépenses éligibles	39 585.00 € HT
Subvention sollicitée	15 000.00 €	Note	15/20

Description opération	Barbezieux St Hilaire a été sélectionnée dans le cadre de l'AMI « centre-bourgs », pour l'expérimentation en faveur de la revitalisation des centre-bourgs et de ses commerces en centre-ville. L'association des commerçants porte un certain nombre d'actions retenues au titre de l'appel à projet du FISAC : Etude de positionnement, mise en place d'atelier et création d'un site internet pour développer le e-commerce.
Avis DDT	Ajournement car incomplet : JO, convention FISAC, devis comparatif
Commentaires	<i>Ce dossier étant assez urgent, un avis favorable sous réserve de l'instruction et de la complétude du dossier est souhaité. A voir avec le service instructeur</i>
Décision du GAL	Avis favorable pour un montant de 15 000 € sous réserve de l'instruction et de fournir les pièces manquantes.

Maître d'ouvrage	Foyer rural Mainfonds/Aubeville		
Intitulé de l'opération	<i>Promotion du territoire</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Promotion du territoire, élaboration d'outils de valorisation du territoire		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	43 823.36 € TTC	Dépenses éligibles	43 823.36 € TTC
Subvention sollicitée	18 000.00 €	Note	15/20
Description opération	Partenariat entre les collectivités du Sud Charente et le Foyer Rural afin de : - Faire connaître le potentiel économique du Sud Charente - Valoriser ses atouts, faire de la promotion touristique - donner envie aux gens de venir s'installer sur ce territoire.		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>J. CHABOT et J.Y. AMBAUD se félicitent de ce partenariat innovant qui doit se poursuivre. JP BARBOT informe que des entreprises pourraient venir s'installer et présente le bilan de l'opération qui sera envoyé aux membres du GAL</i>		
Décision du GAL	Jean-Pierre BARBOT ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 18 000 €		

Maître d'ouvrage	Office de tourisme de pôle du Sud Charente		
Intitulé de l'opération	<i>Plan de communication 2016 du territoire</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Promotion du territoire, élaboration d'outils de valorisation du territoire		
OQDP	oui	Régime d'aide	SA 42 681 Culture
Dépenses présentées	30 290.84 € HT	Dépenses éligibles	29 121.90 € HT
Subvention sollicitées	15 145.42 €	Note	12/20
Description opération	Création de supports de communication touristique 2016 du territoire Sud Charente (guides, circuits, cartes...) et de la « coopération Saintonge estuaire » (set de table, guide, Bordeaux fête le vin...)		
Avis DDT	Avis favorable sous réserve de complétude de l'annexe 4 sur la commande publique		
Commentaires	<i>W. JACQUILLARD demande pourquoi le Sud Charente ne travaille pas avec le Cognaçais car de nombreuses thématiques sont communes ?</i>		
Décision du GAL	Charles AUDOIN ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 14 560.95 €		

Maître d'ouvrage	Office de tourisme de pôle du Sud Charente		
Intitulé de l'opération	<i>Mise en place d'une signalétique hébergeur – tranche 2 et 3</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Mise en place d'une signalétique à l'échelle Pays et/ou communautaire		
OQDP	Oui	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	46 968.01 € HT	Dépenses éligibles	46 968.01 € HT
Subvention sollicitées	21 993.75 €	Note	10/20
Description opération	Tranche 2 et 3 de la signalétique pour les hébergements touristique		
Avis DDT	Avis favorable sous réserve de complétude de l'annexe 4 sur la commande publique		
Commentaires	<i>G. DELETOILE demande si les logements « airbnb » sont concernés par cette signalétique ? Un débat s'installe sur la taxe de séjour : comment mieux la collecter ? la rendre obligatoire ? sous quelle forme ?</i>		
Décision du GAL	Charles AUDOIN ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 21 993.75 €		

Maître d'ouvrage	Foyer rural Mainfonds/Aubeville		
Intitulé de l'opération	<i>Acquisition d'une montgolfière</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Promotion du territoire, élaboration d'outils de valorisation du territoire		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	47 013.60 TTC	Dépenses éligibles	45 813.60 € HT
Subvention sollicitée	20 000.00 €	Note	13/20
Description opération	Acquisition d'une montgolfière afin d'assurer la promotion du territoire et de la Coupe d'Europe de montgolfières		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Avis d'opportunité favorable lors du Comité du 12/09/2016</i>		
Décision du GAL	Jean-Pierre BARBOT ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 20 000 €		

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lavalette Tude Dronne		
Intitulé de l'opération	<i>Développement et animation touristique de la base pleine nature de Poltrot (2016)</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Travaux, aménagement et équipements de lieux culturels		
OQDP	Non	Régime d'aide	SA 43 197 infra récréatives
Dépenses présentées	15 649.15 € HT	Dépenses éligibles	15 624.15 € HT
Subvention sollicitée	6 259.66 €	Note	10/20
Description opération	Aménagement sur la base de loisirs de Poltrot : Disc Golf et miroirs déformant dans le labyrinthe, démolition d'un bâtiment afin d'améliorer l'accès au site, réfection du plancher du moulin		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Pas de remarque particulière sur ce dossier</i>		
Décision du GAL	Jean-Christophe HORTOLAN et Jean-Michel BOLVIN ne participent pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 6 249.62 €		

Maître d'ouvrage	Communauté de Magnac-Lavalette-Villars		
Intitulé de l'opération	<i>Travaux de restauration et d'aménagement du château de la Mercerie – phase 2</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Travaux, aménagement et équipements de lieux culturels		
OQDP	Non	Régime d'aide	SA 42 681 Patrimoine
Dépenses présentées	137 726.32 € HT	Dépenses éligibles	Dossier non instruit
Subvention sollicitée	50 000.00 €	Note	15/20
Description opération	Tranche 2 de la restauration du château de la Mercerie à Magnac-Lavalette-Villars.		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<p><i>Avis d'opportunité favorable lors du Comité du 12/09/2016 pour un montant de 50 000 €.</i></p> <p><i>D. JOBIT informe que le nombre de visiteurs est en constante augmentation et que ce projet devient un bel outil de développement du territoire (plus de 10 000 visites).</i></p> <p><i>J. CHABOT propose d'y organiser un comité de programmation afin de découvrir ce lieu.</i></p>		
Décision du GAL	Ajournement car le dossier est incomplet		

Maître d'ouvrage	Association « les amis du prieuré de Ronsenac »		
Intitulé de l'opération	<i>Les Ronsenacales 2016</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Organisation de manifestations culturelles d'intérêt territorial		
OQDP	Non	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	11 692.00 € TTC	Dépenses éligibles	8 600.00 € TTC
Subvention sollicitée	5 000.00 €	Note	10/20
Description opération	Organisation de l'édition 2016 des Ronsenacales au prieuré de Ronsenac		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<p><i>J. CHABOT propose de ne pas soutenir cette opération car l'intérêt territorial n'est pas évident (150 spectateurs).</i></p> <p><i>D. JOBIT estime que ne pas les aider c'est mettre en péril la manifestation.</i></p> <p><i>J.C. HORTOLAN rappelle que ce dossier avait été déposé auprès du GAL de l'Angoumois et qu'il a été « transféré » en Sud Charente suite à la création de la CdC LTD. Ce dossier était éligible au sein de ce GAL et les organisateurs comptaient sur la subvention LEADER.</i></p> <p><i>J. CHABOT propose alors de les aider pour l'édition 2016 de manière exceptionnelle mais que pour les prochaines éditions l'intérêt territorial devra être mieux démontré.</i></p>		
Décision du GAL	Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 4 300.00 €. Le maître d'ouvrage sera informé du caractère exceptionnel de cette subvention		

Maître d'ouvrage	Association l'air des champs		
Intitulé de l'opération	<i>Festi 'Luma 2017</i>		
Fiche action	N°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique		
Ligne opération	Organisation de manifestations culturelles d'intérêt territorial		
OQDP	Non	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	46 190 € TTC	Dépenses éligibles	19 670.58 € TTC
Subvention sollicitée	5 000.00 €	Note	10/20
Description opération	6 ^{ième} édition du festival « FESTI'LUMA », les 9 et 10 juin 2017		
Avis DDT	Avis favorable		

Commentaires	<i>M. DUBOJSKI souligne la place importante de cette manifestation sur le territoire et que c'est la dernière à proposer un festival en plein air pour les jeunes. Plusieurs membres du GAL soulignent la fragilité de cette manifestation et reconnaissent un problème de communication, de travail en partenariat et de date (trop tôt, les élèves ne sont pas encore en vacances)</i>
Décision du GAL	Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 5 000.00 €

Maître d'ouvrage	Association pour la promotion du veau de Chalais		
Intitulé de l'opération	<i>Démarche de certification AOP (sept 2015 à déc. 2016)</i>		
Fiche action	N°3 : Développer les circuits courts et les productions locales		
Ligne opération	Les actions favorisant l'obtention d'un label		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	42 567.74 € HT	Dépenses éligibles	40 642.13 € HT
Subvention sollicitée	25 000.00 €	Note	15/20
Description opération	Animation, études, tests... pour réaliser le dossier de candidature pour l'AOP		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Avis d'opportunité favorable lors du Comité du 12/09/2016</i>		
Décision du GAL	Sylvie BLANCHARD ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 23 991.16 €		

Maître d'ouvrage	Centre socioculturel du Barbezilien		
Intitulé de l'opération	<i>Structuration de l'activité maraichage</i>		
Fiche action	N°3 : Développer les circuits courts et les productions locales		
Ligne opération	Aménagement et équipements de jardins d'insertion s'inscrivant dans une démarche de circuits courts		
OQDP	Oui	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	146 801.08 € TTC	Dépenses éligibles	112 305.39 € HT
Subvention sollicitée	64 598.82 €	Note	17/20
Description opération	Mise en place d'un atelier de maraichage en A.B. au sein d'un chantier d'insertion		
Avis DDT	Avis favorable sous réserve de complétude de l'annexe 4 relative aux marchés publics		
Commentaires	<i>P. BRALERET précise que 14 personnes travaillent au sein de chantier dont 2 encadrants. La surface est de 16 000 m² et non 1 600 comme indiqué dans la fiche descriptive. Un partenariat pourrait se réaliser avec un grossiste local au niveau de la logistique</i>		
Décision du GAL	Patrick BRALERET ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 50 000.00 €		

Maître d'ouvrage	Association pour la mise en valeur des forêts		
Intitulé de l'opération	<i>Programme de pistes et dessertes forestières du Sud Charente (2016/2017)</i>		
Fiche action	N°5 : Faire de la forêt un nouvel atout économique		
Ligne opération	Les actions d'animation favorisant la mobilisation du bois local		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	26 857.44 € TTC	Dépenses éligibles	26 857.44 € TTC
Subvention sollicitée	16 027.00 €	Note	13/20
Description opération	Animation du schéma de mobilisation de la ressource forestière et appui aux collectivités et ASA dans le montage technique pour la création de pistes et places de dépôt		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Avis d'opportunité favorable lors du Comité du 12/09/2016</i>		
Décision du GAL	Dominique DE CASTELBAJAC ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 16 027.00 €		

Maître d'ouvrage	Association pour la mise en valeur des forêts		
Intitulé de l'opération	<i>Programme de pistes et dessertes forestières du Sud Charente (2017/2018)</i>		
Fiche action	N°5 : Faire de la forêt un nouvel atout économique		
Ligne opération	Les actions d'animation favorisant la mobilisation du bois local		
OQDP	Non	Régime d'aide	De Minimis
Dépenses présentées	27 875.00 € TTC	Dépenses éligibles	27 875.00 € TTC
Subvention sollicitée	15 000.00 €	Note	13/20
Description opération	Animation du schéma de mobilisation de la ressource forestière + mission de conseil technique pour le compte du Pays Sud Charente		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Pas de remarque particulière</i>		
Décision du GAL	Dominique DE CASTELBAJAC ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 15 000.00 €		

Maître d'ouvrage	Espace Numérique du Sud Charente		
Intitulé de l'opération	<i>Animation et acquisition de matériel audiovisuel pour une WEB TV</i>		
Fiche action	N°6 : Adapter, moderniser et favoriser l'accès aux services à la population		
Ligne opération	Investissement matériel et logistique pour développer le co-working, l'usage du numérique		
OQDP	Oui	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	30 141.59 € HT	Dépenses éligibles	30 141.59 € HT
Subvention sollicitée	15 070.80 €	Note	13/20
Description opération	Acquisition de matériel (caméra, drone...) et animation de la WEB TV territoriale. Projet animé et réalisé par des jeunes du territoire		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>N. VAUZELLE précise que le site internet compte environ 37 000 « vues », 38 000 abonnés sur le réseau « Facebook ». 500 jeunes sont impliqués dans le projet.</i>		
Décision du GAL	Nicolas VAUZELLE ne participe pas au débat et au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 15 070.80 €		

Maître d'ouvrage	Association PASS SUD CHARENTE		
Intitulé de l'opération	<i>Acquisition de matériel électrique pour un chantier d'insertion</i>		
Fiche action	N°7 : Planifier l'aménagement de l'espace		
Ligne opération	Aménagement et achat d'équipement contribuant à l'insertion		
OQDP	Oui	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	30 281.76 € TTC	Dépenses éligibles	25 234.80 € HT
Subvention sollicitée	10 000.00 €	Note	15/20
Description opération	Acquisition de matériel électrique pour un chantier d'insertion spécialisé dans l'entretien d'espaces naturels : tronçonneuse, taille haies...		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Pas de remarque particulière</i>		
Décision du GAL	Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 10 000.00 €		

Maître d'ouvrage	Pays Sud Charente		
Intitulé de l'opération	<i>Animation/gestion 2015/2016 du programme LEADER</i>		
Fiche action	N°9 : Animation/gestion du programme LEADER		
OQDP	Non	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	72 990.09 € HT	Dépenses éligibles	72 990.09 € HT
Subvention sollicitée	58 392.07 €	Note	16/20
Description opération	Ingénieries liées au programme : 1.1 ETP (0.5 animation et 0.6 gestion)		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Pas de remarque particulière</i>		
Décision du GAL	J. CHABOT et J.Y. AMBAUD ne participent pas au débat et au vote. W. JACQUILLARD, Conseiller Régional, procède au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 58 392.07 €		

Maître d'ouvrage	Pays Sud Charente		
Intitulé de l'opération	<i>Animation/gestion 207 du programme LEADER</i>		
Fiche action	N°9 : Animation/gestion du programme LEADER		
OQDP	Non	Régime d'aide	Hors aide d'Etat
Dépenses présentées	55 370.68 € HT	Dépenses éligibles	55 370.68 € HT
Subvention sollicitée	44 296.55 €	Note	16/20
Description opération	Ingénieries liées au programme : 1 ETP (0.6 animation et 0.4 gestion)		
Avis DDT	Avis favorable		
Commentaires	<i>Pas de remarque particulière</i>		
Décision du GAL	J. CHABOT et J.Y. AMBAUD ne participent pas au débat et au vote. W. JACQUILLARD, Conseiller Régional, procède au vote Dossier validé à l'unanimité pour un montant de 44 296.55 €		

Jacques CHABOT remercie Jean-Yves AMBAUD pour son accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance